

## MARDI DU BAME

**Produire du blé est une nécessité,  
l'incorporation des céréales locales  
dans la panification est une urgence !**



**" MISE EN DEBAT DE QUESTIONS  
STRATEGIQUES POUR LES POLITIQUES  
PUBLIQUES AGRICOLES "**



Ouverture 24<sup>ème</sup> Mardi du BAME

Les mardis du BAME sont des cycles de conférences animées par des spécialistes des politiques publiques, de l'agriculture et du monde rural. La 24<sup>e</sup> édition du mardi du BAME, tenue le 17 Mai 2022 au Pôle de Recherches de Hann de l'ISRA, était une occasion de magnifier la relance de cet événement et de poser le débat sur la thématique « **Produire du blé au Sénégal : mythe ou réalité** » ?

En effet, le blé est un aliment de base dans plusieurs régions du monde. Selon la FAO, la production mondiale s'établit à 777 millions de tonnes en 2021, soit près de 28% de la production totale de céréales. La culture du blé trouve son importance par son utilisation pour la consommation humaine (pain, pâtes etc.), l'alimentation animale, les usages industriels etc.

Deuxième céréale la plus consommée au Sénégal après le riz, le blé est entièrement importé à plus de 700 000 tonnes par an pour une valeur de plus de 110 milliards de FCFA en 2020 (ANSD, 2020). La plupart de ces importations viennent de la Russie (51%), de la France (32%), de l'Ukraine (6%), du Canada (4%) et de l'Argentine (3%). Le contexte actuel impose le débat sur les options politiques pour la souveraineté alimentaire.

Par conséquent, le gouvernement, à travers le Ministère de l'agriculture et de

l'équipement rural réfléchit au lancement d'un programme de production de blé. L'ISRA au travers de sa recherche variétale a homologué huit (8) nouvelles variétés de blé adaptées aux conditions agro-climatiques de la Vallée du Fleuve Sénégal. Parallèlement, le Sénégal a une longue expérience de tentatives d'incorporation des céréales locales dans la panification, une stratégie intéressante de diversification, qui, soutenue, pourrait permettre la réduction des importations.

Ce Mardi du BAME était l'occasion de faire dialoguer l'ensemble des acteurs impliqués dans la réflexion sur la souveraineté du Sénégal sur cette céréale stratégique.

Les experts ont échangé avec les 139 participants (dont 79 en présentiel) sur les questions suivantes :

- ✓ Quelles sont les avancées de la recherche agricole sur la culture du blé ?
- ✓ Quelles sont les perspectives ouvertes par les nouvelles variétés homologuées par l'ISRA ?
- ✓ Quels espaces et conditions matérielles de production du blé ?
- ✓ La production de blé a-t-elle vraiment un avenir au Sénégal ?
- ✓ Quel avenir pour les céréales locales ? Quels leviers politiques pour engager durablement les acteurs sur la généralisation de l'incorporation des céréales locales dans la panification ?

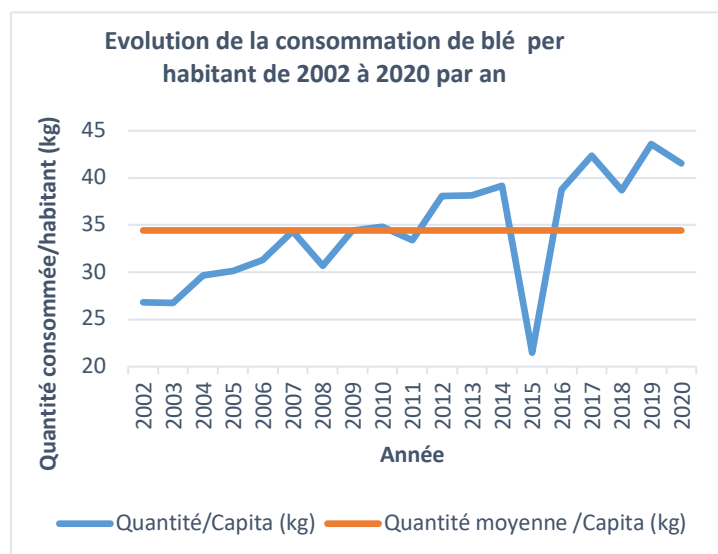
Cette note de synthèse présente les constats et perspectives retenus sur ces questions.

## Il est possible et pertinent de produire du Blé au Sénégal sous certaines conditions



M. Madiama Ciccé, Directeur Scientifique de l'ISRA

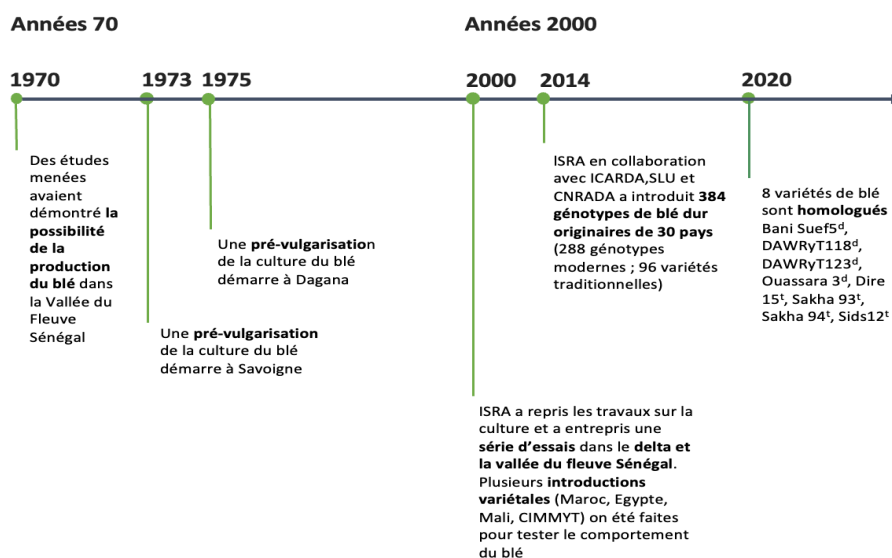
Par habitant, la consommation annuelle de blé a augmenté est passée de 27 kg en 2002 à 42 kg en 2020, soit 56% en l'espace de 18 années montrant clairement l'évolution de la démographie, de l'urbanisation et des habitudes alimentaires, en faveur des produits du blé et augmentant ainsi les importations.



Source : Faostat

Anticipant sur la problématique de la souveraineté, l'ISRA a conduit des recherches sur le blé depuis plusieurs années.

### Évolution de la recherche sur le blé au Sénégal



Ces recherches variétales ont été accompagnées par la mise au point des RTP et des paquets technologiques sur la culture du blé dans le système à base du riz de la vallée du fleuve Sénégal.

Avec les potentialités de la Vallée du fleuve Sénégal, la culture du blé est envisageable. L'eau y est disponible et les conditions agro-climatiques y sont très favorables. Cependant, ces conditions ne sont pas suffisantes pour garantir une dynamique durable de production. Une volonté politique éclairée pour l'accompagnement des différents acteurs est impérative, en particulier des producteurs et panificateurs.

Aussi, dans le contexte de changement climatique, l'élévation de la température observée et attendue, a pour conséquence de rétrécir les zones de production ainsi que les périodes de cultures du blé durant la saison froide. Il est crucial d'orienter le programme d'amélioration variétale du blé de l'ISRA dans le sens de la mise au point de variétés tolérantes à la chaleur pour pouvoir l'étendre à plusieurs zones agroécologiques.

### *De l'espace est disponible pour la culture de blé, mais il y a des préalables*



(M. Amadou Thiam, Directeur général adjoint de la SAED)

Dans la vallée du fleuve Sénégal, sur un potentiel de 240 000 hectares de terres irrigables, 123 000 hectares sont déjà aménagés dont près de 52 000 ha destinés à la riziculture et 72 000 ha restants sont aptes à d'autres formes de culture. La zone, en plus de ces ressources hydriques est dotée d'une grande expérience en culture irriguée. L'espace est donc disponible pour la culture du blé.

Par ailleurs, il faut souligner que les premiers essais de blé ont été effectués dans la vallée du fleuve (Richard Toll, Guédé) de 1966 à 1971, sur différents types de sol, allant du fondé à l'hollaldé et les résultats étaient

prometteurs avec de bonnes perspectives de développement de cette culture. Seulement, ce programme a été abandonné par manque de volonté politique. En effet, face aux difficultés du calage du calendrier cultural (riz-blé) et à la concurrence avec le blé importé, les activités de recherche et de production ont été abandonnées.

Aujourd'hui, la situation économique exige la mise en œuvre d'un programme permettant de réduire « la dépendance à l'extérieur pour l'approvisionnement en blé » en blé dans la mesure où le contexte mondial est favorable, le matériel végétal disponible, les conditions climatiques offrent des possibilités et les terres aménageables en culture de blé existent. Par ailleurs, la volonté politique est affichée, puisque la souveraineté alimentaire est au cœur du Plan Sénégal émergent (PSE).

Cependant, il faudra du réalisme et par conséquent au préalable, l'élaboration d'une stratégie en deux phases qui pourraient se structurer ainsi :

– Phase 1 pilote d'étude de faisabilité et de rentabilité

Il faudrait mettre en place des parcelles de démonstration et de production en milieu paysan avec un dispositif de suivi des indicateurs afin, en partie, d'élaborer un compte d'exploitation type de la culture du blé.

– Phase 2 de mise à l'échelle

Afin d'inciter le privé à investir dans le domaine, il serait judicieux d'identifier les potentiels porteurs de projet et de faire des aménagements adéquats sur les sols *fondé* dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal.

En dépit de l'urgence pour le Sénégal de résorber le gap des importations de blé, il faut admettre que l'autosuffisance en riz demeure la priorité du gouvernement du Sénégal. Ainsi, il sera nécessaire d'adresser la question de l'éventuelle concurrence entre le riz et le blé. Un défi important sera de parvenir à garantir l'enchaînement des campagnes de production dans la vallée.

## En revanche, la souveraineté passera nécessairement par l'incorporation des céréales locales à la panification : la recherche sur la transformation a fait ses preuves



M. Fallou SARR, Directeur des Relations Extérieures de l'ITA

En dépit de l'intérêt d'avoir du pain à base de blé, il faut rappeler que le pain composé reste une alternative à la tension sur le marché des farines boulangères.

Des initiatives d'incorporation de céréales autres que le blé sont connues depuis très longtemps. Le laboratoire de la british Arcady, en Grande Bretagne avait entrepris des études montrant qu'il était possible de réaliser un pain composé comprenant 30 à 40% de farine de mil ou de sorgho et 70 à 60% de farine de blé. Cela a inspiré l'ITA au Sénégal qui a mis en place un atelier céréales, recruté des experts en boulangerie, entrepris des essais, organisé des tests de dégustation avec le public avant le lancement sur le marché sénégalais du « Pamiblé » qui était composé de 30% de farine de mil et de 70% de farine de froment. L'année 1980 marque officiellement le

lancement officiel du « Pamiblé ». Programme qui malheureusement n'a pu enclencher la dynamique attendue.

Depuis 2016, des innovations dans la recherche et des discussions avec les acteurs du secteur ont permis la mise en place d'un pain composé de farine de céréales locales et de farine de blé nommé « pain doolé' », qui serait plus rentable et garderait 2,7 fois plus de fraîcheur que le pain composé de 100 % de farine de blé.

Des simulations ont permis de mettre en exergue les effets de la généralisation de l'incorporation des céréales locales à 15, 20, et 30% sur les revenus des agriculteurs et les économies sur les importations de blé sont résumés dans le tableau ci-après :

### Effets de la généralisation de l'incorporation des céréales locales

<b>Incorporation quantité annuelle de céréales mise en marché (taux d'incorporation)</b>	<b>Revenus annuels des agriculteurs (en milliards de F CFA)</b>	<b>Économies annuelles sur les importations de blé (en milliards de F CFA)</b>
50 000 t (15%)	7,5	5,2
66 000 t (20%)	9,9	6,9
100 000 t (30%)	15	10,35

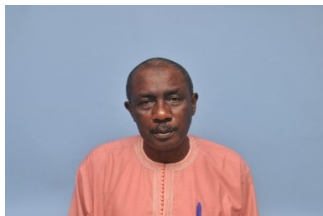
Source : Présentation M. Sarr, ITA

Pour arriver à un pain composé de qualité qui respecte les exigences des consommateurs, il faut s'assurer entre autres de :

- l'adhésion des acteurs impliqués ;
- la disponibilité en quantité et en qualité de céréales requises ;
- la compétitivité du prix du kilogramme de céréales locales (mil, sorgho et maïs) par rapport à celui du blé ;
- le soutien de la dynamique de la recherche et la valorisation des résultats.

Ces conditions rendent obligatoire le soutien continu de l'État aux filières céréales locales, notamment les producteurs qui sont essentiellement des exploitations familiales.

## *L'incorporation des céréales locales : une alternative urgente pour sortir de la dépendance*



M. Ousmane Ndiaye, Directeur Général de l'ASPRODEB

La dépendance vis-à-vis du marché mondial pour assurer la sécurité alimentaire des ménages sénégalais a montré la nécessité impérieuse de repenser nos stratégies de développement du consommateur local. Une de ces stratégies est l'incorporation et la valorisation des céréales locales pour le secteur de la boulangerie et de la pâtisserie. Cependant, plusieurs défis sont à relever, notamment :

- l'augmentation durable des rendements des céréales produites localement ; et pour cela, il est nécessaire qu'il y ait une coalition qui regroupe la recherche agricole, le conseil agricole, les producteurs agricoles, la présence d'entreprises d'intrants et d'équipements et les institutions de financement ;
- l'accroissement de la compétitivité par une amélioration continue de la qualité et des prix tout au long des segments de la chaîne de valeur ;
- l'assurance de la professionnalisation des acteurs privés de l'amont et de l'aval insérés dans des cadres et accords contractuels transparents et de longue durée ;
- l'obtention d'un soutien plus appuyé du public sur le consommateur local.

Il apparaît que les coûts et bénéfices sont sans conteste en faveur des céréales locales.

Il ne s'agira pas d'abandonner le blé au profit des céréales locales, mais au contraire d'en assurer une complémentarité. Les céréales locales permettent de réduire la dépendance du Sénégal aux importations, de valoriser le savoir-faire des paysans depuis des générations (d'autant que le mil est plus dense en nutriments que le blé), la hausse des revenus des acteurs du secteur, la création d'emplois et accroît fortement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

## *L'importance de la consommation de pain au Sénégal justifie la nécessité d'accompagner le secteur de la boulangerie et de la Pâtisserie*



(M. Amadou Gaye, Président de la Fédération des boulangers)

Les produits de la boulangerie et de la pâtisserie sont importants dans les habitudes alimentaires des consommateurs sénégalais. Cependant, la filière boulangerie est encore peu structurée, ce

qui influence les prix de la baguette en plus de la conjoncture économique actuelle. Des mesures saluaires sont déjà engagées par les pouvoirs publics, notamment l'exonération de taxes sur le blé et l'exemption des boulangers pour le paiement de la TVA.

Ces mesures de subvention sont le prix d'une stabilité sociale. Cependant, on peut se demander si ces mesures de protection sont durables ? La hausse continue des prix de la farine n'est pas répercutée sur la baguette dans un contexte où la consommation nationale de pain augmente continuellement. Par conséquent, les

importations de blé se poursuivront, avec probablement des volumes plus importants. Ainsi pour le Sénégal, produire du blé contribuerait à réduire graduellement les importations sans les arrêter compte tenu de la demande croissante.

Un décret n°79-665 du 7 juillet 1979 rendait obligatoire l'incorporation de farines de céréales locales dans la fabrication du pain à hauteur d'au moins 20%. Cependant aucune disposition réglementaire ne contraint les boulangers pour son application. Une première piste pour propulser la panification avec les céréales locales serait une généralisation progressive suivant les capacités de production locale de l'application de ce décret. Il devient ainsi pertinent que les services de l'État et les acteurs du secteur de trouver les mécanismes de cette généralisation progressive.

L'intégration des céréales dans la panification fait cependant face à des goulots d'étranglement parmi lesquels :

- une insuffisance de la production en céréales locales (notamment le mil et le maïs) en termes de quantité mais aussi de qualité (manque d'homogénéité) ;
- un faible niveau de technicité de certains boulangers à assurer la réussite des produits finis de qualité ;
- une fluctuation des prix des céréales locales malgré les contrats signés avec les producteurs ;

### ***En attendant ..., les acteurs s'engagent !***

Le secteur privé, particulièrement, les meuniers prêts à soutenir les initiatives (Franck Bavard, Directeur Général, Les Grands Moulins De Dakar)

Le secteur privé industriel est intéressé par la production locale de blé. Un marché est ainsi présent et les producteurs n'auraient pas de problèmes à écouler leurs productions. Cependant, les engagements d'achat du blé local seraient assujettis à la compétitivité et à des exigences de qualité. Rappelant que c'est le rôle de l'État de créer

Il est ainsi nécessaire de se concentrer sur l'incorporation des céréales locales dans la panification d'autant que le pain tel que consommé au Sénégal a impérativement besoin de farine de blé.

- une insuffisance de l'information et la sensibilisation des consommateurs ;

Le défi de la mise sur le marché d'une farine prête à l'emploi pour toutes les céréales est primordiale. Cependant, il requiert une approche inclusive des acteurs concernés par la production, la transformation et la commercialisation des produits céréaliers locaux.

Aussi, des mesures de soutien plurielles sont-elles urgentes pour l'accompagnement des producteurs locaux, des boulangers par la recherche, le conseil agricole et surtout pour un financement approprié.

Ces accompagnements permettraient d'améliorer les performances sur toute la chaîne de production et de transformation mais aussi la qualité pour satisfaire aux exigences du boulanger.

Enfin, un vaste programme de communication et de sensibilisation des consommateurs sur les enjeux de souveraineté et particulièrement sur ce produit de grande consommation doit être lancé.

les conditions favorables à la production d'une céréale aussi importante dans la consommation.

Ces acteurs privés sont déjà dans l'appui à la valorisation des céréales locales, par le soutien à la fédération nationale des boulangers pour que les céréales locales puissent être incorporées. Toutefois, ces privés avertissent sur la compétitivité par rapport au blé importé, même si, le contexte actuel permet d'envisager des marges à cause de l'inflation mondiale sur le blé du fait de la crise actuelle.

*« Le ministère du commerce sera prêt à accompagner la filière » (Issa Wade Chef de la division des filières du ministère du commerce)*

Les effets de la pandémie liée au COVID 19 et de la crise politique actuelle liée à la guerre russo-ukrainienne vont déstabiliser les tissus économiques de plusieurs pays. Le ministère du commerce, de concert avec le MAER définit une politique de régulation. La politique commerciale centrée sur la production locale en riz est un exemple. S'agissant des produits horticoles, à une période de l'année, les importations sont arrêtées pour permettre aux producteurs locaux d'écouler leurs productions. Enfin, dans le cas du secteur avicole, en raison de l'interdiction de l'importation de volaille ou tout produit avicole, l'aviculture a connu un développement remarquable au cours de ces dernières années.

Ainsi, la politique de régulation et les mécanismes de compensation financière sur plusieurs produits dont le blé sont les leviers de l'État pour appuyer les consommateurs sénégalais.

Les importations de blé (autour de 710 000 tonnes par an) se situent quasiment au même niveau que celles du riz (750 000 à 800 000 tonnes). Si un programme de production de blé est lancé au Sénégal, le ministère en charge du commerce sera prêt à accompagner la filière.

Le ministère du Commerce souhaite enfin que la production du blé à l'échelle nationale puisse se réaliser parce que les importations coûtent cher à l'État sénégalais à cause du système de compensation financière.

*Enfin, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural réitère son engagement aux côtés des producteurs et lance un appel solennel au secteur privé pour une meilleure inclusion dans le processus de développement de*

*l'agriculture (Amadou Oury Diallo, Conseiller Technique du ministre de l'agriculture et de l'équipement rural).*

#### QUE RETENIR ?

Les experts s'accordent sur la nécessité d'appuyer un programme national de production de blé et l'urgence de mettre sur pied un mécanisme de généralisation de l'incorporation des céréales locales dans la panification. Il est nécessaire :

- pour une meilleure valorisation des céréales locales, d'envisager une interprofession engagée pour la redynamisation de ces filières ;
- de veiller à une synergie des acteurs pour une disponibilité d'intrants et de matière première de qualité et encourager le « consommer local » ;
- de mettre en place un plan d'action pour porter un plaidoyer au niveau national afin que la production de blé au Sénégal soit une réalité ;
- Pour éviter une gêne dans le développement des autres filières, de précautions seront à prendre pour anticiper d'éventuels problèmes de cohabitation (dans le calendrier culturel comme dans les surfaces aménagées).

#### Intervenants

M. Madiama Cissé, DS ISRA  
M. Amadou Thiam DGA SAED  
M. Ousmane Ndiaye, Directeur ASPRODEB  
Amadou Gaye, Président de la Fédération des boulangers  
M. Franck Bavard  
M. Issa Wade  
M. Amadou Oury Diallo  
Modération Mme Astou Diao Camara

*Rendez-vous au prochain Mardi du BAME le 14 juin 2022 sur le thème*

*« Quelle prospective pour l'action publique »*



ISRA  
**BAME**  
Bureau d'analyses macro-économiques

suivez-nous



[www.isra.sn](http://www.isra.sn)